



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# **RENSEIGNEMENT DES INDICATEURS**

## **PO FEDER-FSE 2014-2020 MARTINIQUE**

## Fiche 3.7 : Le renseignement des indicateurs

### Généralités

Les indicateurs sont en quelque sorte le « thermomètre » qui permet la mesure des progrès réalisés et une balise pour aider au pilotage des PO.

Un cadre de performance constitue, pour chaque programme, l'engagement d'atteindre un certain nombre de cibles, concernant les actions réalisées dans chacun des axes du programme.

Leur atteinte conditionne l'octroi d'une réserve de performance, la non-atteinte des cibles peut déboucher sur une suspension du remboursement des dépenses.

En tant que porteur de projet vous êtes un des maillons de la réussite du programme et en particulier un vecteur de développement de la Martinique. Le renseignement des indicateurs est un des moyens d'y participer. Il est aussi une de vos obligations.

La transmission d'informations fiables est un enjeu essentiel :

- ↳ En premier lieu parce que gestionnaires et auditeurs viendront contrôler cette fiabilité, ces derniers pouvant aller jusqu'à suspendre les remboursements.
- ↳ En second lieu, parce que cette saisie de qualité vous permet aussi de contrôler les résultats de votre intervention au regard des objectifs communs et de vos objectifs propres.

Ce travail de collecte des résultats chiffrés, de recueil de ce qui est observable, correspond au suivi. Il est complété par un travail d'interprétation des résultats : l'évaluation du programme, qui est de la responsabilité de la CTM, en association avec tous les acteurs et d'autres programmes régionaux.

### Indicateurs et données sur les participants du FSE



**Pour le FSE, et à la différence de la programmation 2007-2013, la mesure des progrès réalisés implique de votre part un suivi rigoureux au fil de l'eau de toutes les données concernant chaque participant, c'est-à-dire la collecte et la saisie, dans l'outil de suivi, de ses caractéristiques personnelles à l'entrée dans l'action (âge, situation sur le marché du travail, sexe, niveau d'éducation...) ainsi que de ses résultats à la sortie, afin de mesurer le changement qu'il a obtenu à titre individuel.**

La période 2014-2020 se caractérise par une attention renforcée sur les résultats des programmes, notamment à leurs effets sur les participants dans le cadre du FSE : combien d'entre eux auront trouvé un emploi, acquis une qualification ou trouvé une solution pour retrouver le chemin de l'emploi grâce à ces financements ? La réponse est essentielle pour les intéressés, ainsi que pour les institutions françaises et européennes, soucieuses de l'utilisation performante de l'argent public et de la vérification de l'efficacité des politiques.

Le règlement du FSE prévoit, une liste d'indicateurs communs à tous les Etats membres :

- ↳ Des indicateurs de réalisation (par exemple le nombre de participants qui suivent une formation ou nombre de PME soutenues)
- ↳ Des indicateurs de résultat (par exemple, le nombre de personnes qui ont accédé à la qualification).

Vous devez **obligatoirement renseigner tous les indicateurs communs de la liste, qui figure dans l'annexe du règlement du FSE (guide des indicateurs du FSE en ligne)**. Un nombre limité d'indicateurs comportent des cibles quantifiées et constituent autant d'objectifs à atteindre. Pour le programme opérationnel FEDER-FSE en Martinique 15 indicateurs communs comportent des cibles.

Ce PO comprend, en outre, 3 indicateurs spécifiques, qui ont été définis par rapport à des besoins particuliers de la Martinique et **doivent aussi être renseignés obligatoirement**.\*

## Indicateurs FEDER

Si votre projet reçoit une aide du FEDER, vous devrez également suivre et renseigner certains indicateurs pertinents au regard de votre opération : par exemple, la diminution de la consommation annuelle d'énergie (en kWh/an) si votre projet concerne l'efficacité énergétique, la superficie d'un site naturel aménagé s'il s'agit d'un projet de valorisation du patrimoine naturel, ... Ces indicateurs permettent de rendre compte de la réalisation de l'opération et de l'atteinte des objectifs fixés en début d'opération.

Au moment de la demande de paiement, les valeurs de ces indicateurs doivent être transmises au service instructeur, qui les analysera dans le cadre du contrôle de service fait.

Une note spécifique aux indicateurs est disponible sur le site <http://europe-martinique.com/>